

LE 7 SEPTEMBRE 2016

## LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 16, NUMÉRO 2

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 6 septembre 2016. Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

Les membres du Conseil ont mandaté le Comité de sélection du personnel cadre et hors cadre pour entreprendre les démarches en vue de pourvoir un poste temporaire, avec possibilité d'un poste régulier, de directeur général adjoint ou de directrice générale adjointe.

> Ce poste est à pourvoir en raison de l'absence d'une durée indéterminée monsieur Joseph Atalla. directeur général, du départ récent de madame Denise Gauvreau du poste directrice générale adjointe intérimaire et du départ à la retraite à la fin de la présente année scolaire de madame Marie-Rose Vandemoortele, également directrice générale adjointe.

- Le Conseil a formé deux comités de consultation afin de réviser le plan de répartition de chacune des villes suivantes :
  - » Saint-Amable:
  - » Boucherville.

Chacun de ces comités a pour mandat d'analyser le plan de répartition actuel de la ville concernée, de déterminer si le statu quo doit être maintenu ou s'il y a lieu de revoir le plan de répartition et, si tel est le cas, de recommander au Conseil un ou des projets de plans de répartition à soumettre à la consultation des conseils d'établissement

des écoles primaires de la ville concernée.

Le Conseil déterminera alors s'il procédera ou non à la révision de chacun de ces plans et il enverra en consultation les projets de plans de répartition, à l'automne.

Cet exercice de révision est rendu nécessaire pour les raisons suivantes :

- » Saint-Amable : l'annonce de la construction d'une nouvelle école primaire;
- » Boucherville : le volume important de transferts d'élèves ayant eu lieu depuis la mise en application du plan de répartition actuel et les mesures transitoires s'appliquant aux élèves de l'école Les Jeunes Découvreurs.

Le résultat de ces consultations sera soumis au Conseil pour décision. Les comités pourront aussi recommander au Conseil, s'il y a lieu, l'adoption de mesures particulières en lien avec la mise en place d'un nouveau plan de répartition. Le Conseil procédera à l'adoption du ou des nouveaux plans de répartition lors de sa séance du 6 décembre 2016.

Si de nouveaux plans de répartition sont adoptés, ils seront en vigueur pour l'année scolaire 2017-2018.

Dans le cas de Saint-Amable, dépendant de l'échéancier de construction de la nouvelle école, il est possible que l'exercice de révision du plan de répartition soit reporté à l'automne 2017, en vue d'une ouverture à la rentrée 2018.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi le 4 octobre 2016, à 19 h

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT